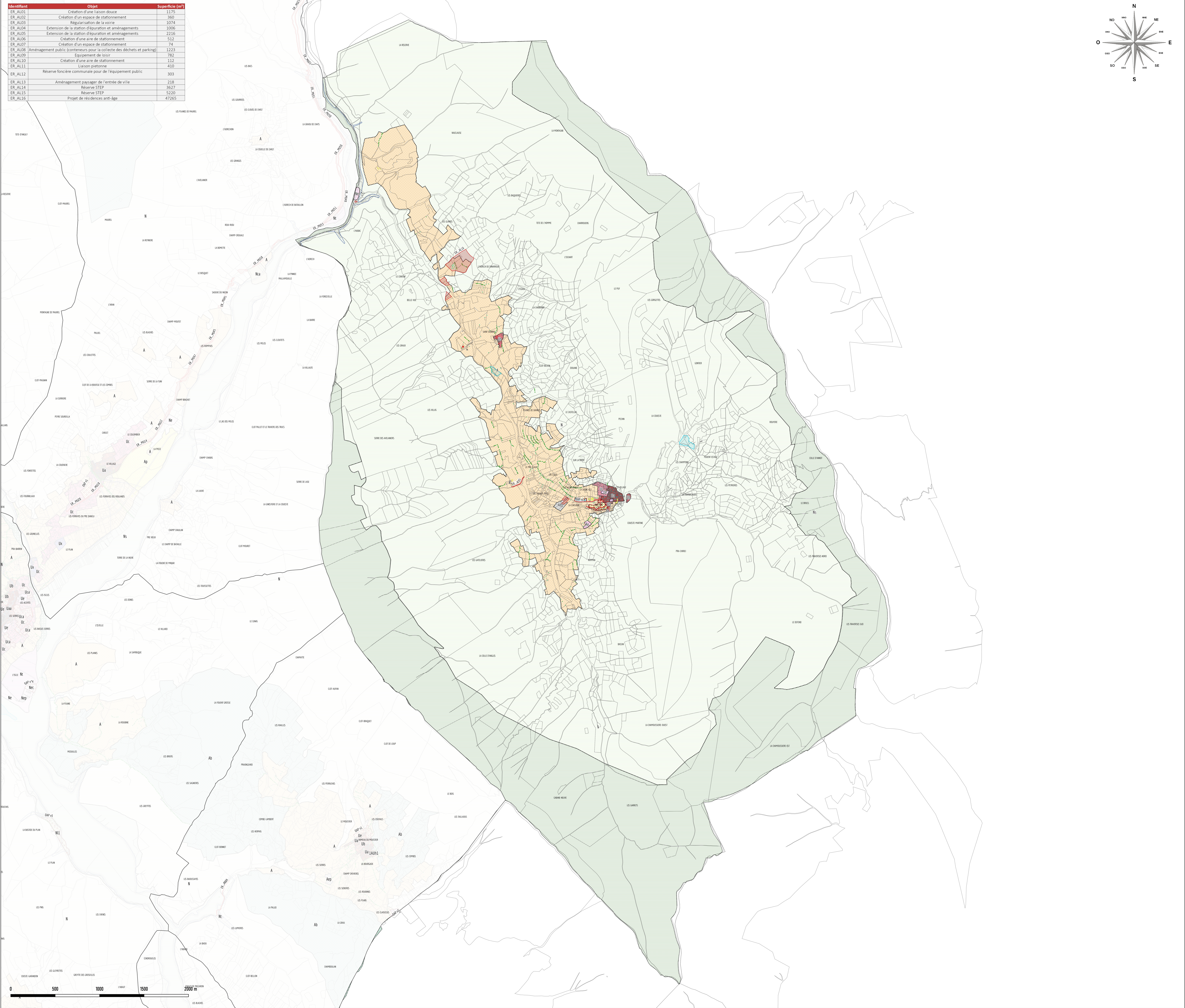


Identifiant	Objet	Superficie (m²)
ER_AL01	Création d'une liaison douce	1175
ER_AL02	Création d'un espace de stationnement	360
ER_AL03	Régularisation de la voirie	1074
ER_AL04	Extension de la station d'épuration et aménagements	1006
ER_AL05	Extension de la station d'épuration et aménagements	2216
ER_AL06	Création d'une aire de stationnement	512
ER_AL07	Création d'un espace de stationnement	74
ER_AL08	Aménagement public (conteneurs pour la collecte des déchets et parking)	1223
ER_AL09	Équipement de loisir	762
ER_AL10	Création d'une aire de stationnement	112
ER_AL11	Liaison piétonne	410
ER_AL12	Réserve foncière communale pour de l'équipement public	303
ER_AL13	Aménagement paysager de l'entrée de ville	218
ER_AL14	Réserve STEP	3627
ER_AL15	Réserve STEP	5520
ER_AL16	Projet de résidences anti-âge	47265



Logo of the Alpes-Provence-Verdon region

Communauté de communes
ALPES
PROVENCE
VERDON
Cœur du Sud-Est

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

TERRITOIRE DU MOYEN VERDON

REGLEMENT GRAPHIQUE

COMMUNE DE ALLONS

APPROUVE LE

27 / 09 / 2022

PIECE DU PLU

4.2.1

Logo of the Alpes-Provence-Verdon region

Limite parcellaire

Bâti

Surface en eau

LIBELLE DES ZONES

Ua : zone urbaine correspondant aux centres anciens et vieux villages denses

Uua : zone urbaine correspondant aux centres anciens des communes pîles

Ub : zone urbaine correspondant aux extensions accolées aux bourgs

Uc : zone urbaine correspondant aux lotissements et extensions récentes

Uca : zone urbaine correspondant aux quartiers résidentiels diffus caractérisés par un risque et/ou potentiel de densification

Ue : zone d'équipement incluse ou au contact de l'espace urbain

Ut : zone d'activités touristiques ou de loisirs incluse ou au contact de l'espace urbain

Uk : zone dédiée aux activités incluse ou au contact de l'espace urbain

WU1 : secteur d'extension prioritaire à destination principale d'habitat individuel et/ou collectif

WU2 : secteur d'extension prioritaire à destination principale d'habitat mixte, intermédiaire et/ou collectif

ZAU : secteur d'extension secondaire

A : zone agricole

Ab : zone agricole difficile d'accès destinée au pâturage

Ae : zone accueillant un ou des équipements au sein d'un espace à dominante agricole - STECAL Equipements communaux

Aag : zone accueillant une station d'épuration au sein d'un espace à dominante agricole

AH1 : zone à projet d'habitat au sein d'un espace à dominante agricole - STECAL Habitat de Barrière

AH2 : zone à projet d'habitat au sein d'un espace à dominante agricole - STECAL Habitat de Rougier

AHt : zone d'équipement accueillant de l'habitat au sein d'un espace à dominante agricole (Le Littoral)

Ap : zone agricole à fort intérêt paysager, écologique ou patrimonial à préserver

Ar : zone à projet d'activités au sein d'un espace à dominante agricole

Ar1 : zone à projet d'activités au sein d'un espace à dominante agricole - STECAL Espace économique d'Allons

Ar2 : zone à projet d'activités au sein d'un espace à dominante agricole - STECAL Espace artisanal de Chaudon-Norante

N : zone naturelle

Nca : zone accueillant une activité de carrière au sein d'un espace à dominante naturelle

Nec : zone accueillant un ou des équipements au sein d'un espace à dominante naturelle

Nec : zone à projet d'équipement collectif au sein d'un espace à dominante naturelle - STECAL Equipement du SYDEVOM et du Département

Nep : zone accueillant une station d'épuration au sein d'un espace à dominante naturelle

NH1 : zone à projet d'habitat au sein d'un espace à dominante naturelle - STECAL Habitat du Poil

NH2 : zone à projet d'habitat au sein d'un espace à dominante naturelle - STECAL Habitat du Cheiron

Nj : zone de jardins incluse ou au contact de l'espace urbain

NJ1 : zone à projet de loisirs au sein d'un espace à dominante naturelle - STECAL de la base nautique

NJ2 : zone à projet de loisirs au sein d'un espace à dominante naturelle - STECAL de Beade

Nags 1 : zone naturelle liée à l'opération Grand Site 1/3

Nags 2 : zone naturelle liée à l'opération Grand Site 2/3

Nags 3 : zone naturelle liée à l'opération Grand Site 3/3

Ns : zone naturelle à fort intérêt paysager, écologique ou patrimonial à préserver

Nt : zone accueillant une ou des activités touristiques ou de loisirs au sein d'un espace à dominante naturelle - STECAL Evolution

Nt1 : zone accueillant une activité touristique au sein d'un espace à dominante naturelle - STECAL Destination Ailleurs

Nt2 : zone de projet d'activités touristiques au sein d'un espace à dominante naturelle - STECAL Tourisme de Forchehaude

Nt3 : zone de projet d'activités touristiques au sein d'un espace à dominante naturelle - STECAL Steppes du Khao

Nt : zone accueillant une ou des activités touristiques ou de loisirs au sein d'un espace à dominante naturelle (Le Littoral)

Nx : zone accueillant une ou des activités isolées au sein d'un espace à dominante naturelle

Nx1 : zone à projet d'activités au sein d'un espace à dominante naturelle - STECAL Espace économique de Moriez

Espace Boisé Classé au titre de l'article L.151-1

Emplacement Réserve au titre de l'article L.151-41

Élément de paysage ou patrimoine paysager à préserver pour des motifs d'ordre écologique au titre de l'article L.151-23

Installations nécessaires à la gestion des eaux pluviales et de ruissellement au titre de l'article R.151-43 7° et R.151-49 2°

Secteur d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation Sectorielle au titre des articles L.151-6 et L.151-7

Secteur avec conditions spéciales de constructibilité en raison de la présence de gypse au titre de l'article R151-34 7°

Secteur nécessitant une étude des sols en raison de la pollution des sols au titre de l'article R.151-34 7°

Zone humide identifiée au titre de l'article L.121-23

Élément de paysage à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique au titre de l'article L.151-23

Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural au titre de l'article L.151-19

Bâtiment susceptible de changer de destination au titre de l'article L.151-11 2°

Élément de paysage, de patrimoine à protéger ou mettre en valeur au titre de l'article L.151-23

Ligne commerciale protégée au titre de l'article L.151-16

Installations nécessaires à la gestion des eaux pluviales et de ruissellement (canaux ASA) au titre de l'article R.151-34

Voies et chemins à conserver et à créer au titre de l'article L.151-38

Bâtiment à usage agricole

Bâtiment détruit présent au cadastre

Bâtiment existant non indiqué sur le cadastre

Cimetière

Périmètre relatif à l'Xtias des zones inondables

Voie ferroviaire

HABILLAGE SURFACIQUE

Bâtiment à usage agricole

Bâtiment détruit présent au cadastre

Bâtiment existant non indiqué sur le cadastre

Cimetière

Périmètre relatif à l'Xtias des zones inondables

HABILLAGE LINEAIRE

Voie ferroviaire